

# Agri-info

Cadre stratégique pour l'agriculture

## Sur la voie de la mise en œuvre du CSA

Au cours des prochains mois, les producteurs auront accès à nombre de nouveaux programmes prévus par le Cadre stratégique pour l'agriculture (CSA), un plan national qui vise à renforcer le secteur de l'agriculture au Canada. Le but du CSA est de faire en sorte que le Canada devienne le chef de file mondial en matière de salubrité et de qualité des aliments, de production respectueuse de l'environnement et d'innovation, tout en améliorant la gestion des risques de l'entreprise et en favorisant le renouveau du secteur.

Le premier numéro d'*Agri-info*, expédié aux producteurs au mois d'avril, décrivait justement ces domaines prioritaires. Depuis, le Québec et l'Île-du-Prince-Édouard ont signé l'accord-cadre visant le CSA; ainsi, les dix provinces et deux territoires se sont engagés à mettre en œuvre le Cadre. À la mi-juillet, les provinces de Terre-Neuve-et-Labrador, du Nouveau-Brunswick, de l'Alberta et de la Colombie-Britannique ainsi que le territoire du Yukon avaient signé avec le gouvernement du Canada l'accord bilatéral de mise en œuvre nécessaire à l'amorce de la prestation des programmes.

Entre-temps, la découverte, au Canada, d'une vache infectée par l'encéphalopathie spongiforme bovine (ESB) au mois de mai et la fermeture des marchés d'exportation du bœuf et des bovins canadiens qui s'en est suivie ont souligné l'importance non seulement de maintenir mais aussi d'améliorer et de promouvoir l'intégrité et la salubrité des systèmes de production agricole au pays, un objectif clé du CSA. Le 18 juin, les gouvernements fédéral, provinciaux et territoriaux ont annoncé la création d'un programme national d'aide temporaire pour l'industrie bovine, doté d'un budget maximum de 460 millions de dollars, afin d'assurer le bon fonctionnement de l'industrie jusqu'à la réouverture des frontières. Ces mesures temporaires contribueront à combler les lacunes jusqu'à ce que les producteurs puissent adhérer aux programmes de gestion des risques de l'entreprise prévus par le CSA.

Ce deuxième numéro d'*Agri-info* met l'accent sur les programmes de gestion des risques de l'entreprise. Il explique de quelle manière le programme proposé de stabilisation et de protection du revenu traite les baisses de revenu, affecte les fonds à ceux qui en ont besoin en période de crise et présente l'avantage d'intégrer en un seul programme la stabilisation du revenu et l'aide en cas de pertes importantes de revenu.

Sous réserve de la signature d'accords entre le gouvernement fédéral et les provinces, le nouveau programme proposé offrira une stabilisation et une protection du revenu pour la campagne agricole en cours. Toutefois, les producteurs n'auront pas à prendre de décisions au sujet du programme avant l'automne, au plus tôt.

Ce numéro d'*Agri-info* traite aussi d'autres activités réalisées en vertu du CSA : un nouveau programme qui permet aux producteurs de cultiver un avenir plus écologique, de nouveaux services à l'entreprise qui aident les producteurs à renouveler leurs exploitations et à saisir les occasions qui se présentent, et la tenue de tables rondes qui réunissent des représentants des gouvernements et de l'industrie.

Août 2003

Volume 2

### Sommaire

Un projet qui offre aux producteurs une protection complète...2



De l'aide pour le secteur de l'élevage bovin.....4



Cultiver un avenir plus écologique .....5



De nouveaux services aident les producteurs à exceller.....6

.....et plus

ISSN 1705-4982 Agri-info  
2178B



Agriculture et  
Agroalimentaire Canada

Agriculture and  
Agri-Food Canada

Canada

[www.agr.gc.ca](http://www.agr.gc.ca)

## Un système qui offre une protection complète

Un nouveau programme de stabilisation et de protection du revenu a été élaboré, qui établira le premier système permanent d'aide en cas de catastrophe, afin d'offrir aux producteurs canadiens une protection complète et équitable contre les baisses de revenu, tant importantes que faibles.

Le programme proposé, créé en vertu du Cadre stratégique pour l'agriculture (CSA), offrira différents niveaux de couverture, à des prix abordables, que les producteurs pourront choisir en fonction de leurs besoins particuliers. Le Programme canadien de stabilisation du revenu agricole (PCSRA) affectera efficacement les fonds gouvernementaux à ceux qui en ont besoin, tout en combinant de façon pratique la stabilisation du revenu et l'aide en cas de catastrophe.

Les producteurs de différentes denrées, dans toutes les régions du Canada, auront accès à un seul programme qui leur offrira une protection et une stabilisation du revenu plus efficaces. Le PCSRA, qui n'entrera en vigueur qu'après la signature d'accords entre le gouvernement fédéral et les gouvernements provinciaux et territoriaux, aidera les producteurs à planifier leur avenir et à réussir sur le marché mondial compétitif. Le programme leur fournira également une solide protection contre les contestations commerciales.

Il s'agit là de l'un des deux principaux programmes de gestion des risques de l'entreprise dont les coûts seront partagés par le gouvernement fédéral et les provinces et territoires en vertu du CSA. L'autre programme proposé offrira un régime étendu d'assurance-production, qui couvrira davantage de denrées et fournira plus d'options que le programme actuel d'assurance-récolte. Bien que certaines provinces aient déjà commencé à offrir des régimes d'assurance-production complémentaires, la plus grande partie du travail sera effectuée au cours des deux prochaines années.

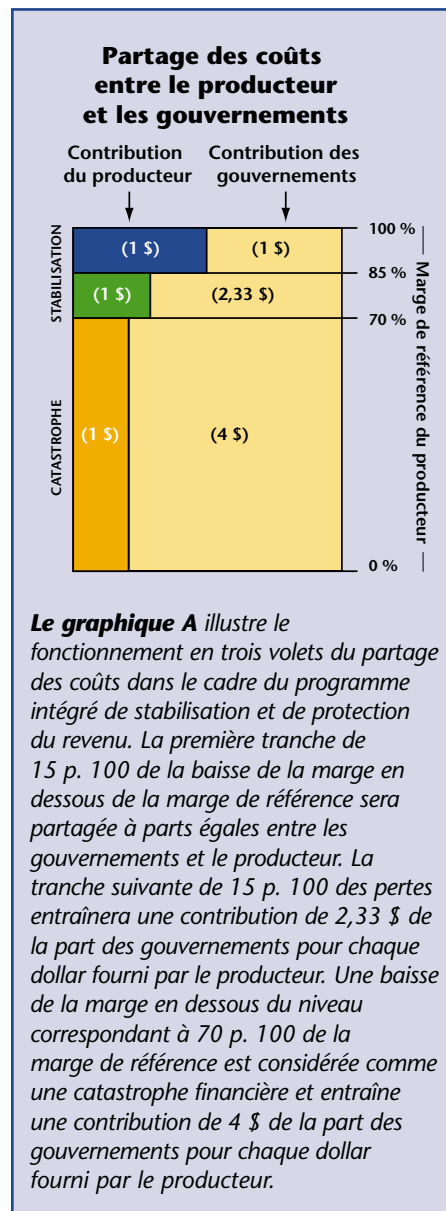
Grâce au programme proposé, qui intègre la stabilisation du revenu et l'aide en cas de catastrophe, les agriculteurs ne seront plus dépendants de programmes ponctuels d'aide d'urgence, comme ceux qui ont été élaborés sous diverses formes par le passé. Le nouveau programme couvrira les baisses de la marge, peu importe les facteurs en cause, et permettra aux producteurs d'adapter leur couverture à leurs besoins particuliers en leur offrant la possibilité de décider, chaque année, du niveau de protection à prendre contre les risques.

Les gouvernements et les producteurs se partageront les coûts liés aux pertes de revenu. Pour les pertes faibles, les producteurs et les gouvernements se partageront les frais à parts égales. Par contre, plus les pertes seront importantes, plus la part assumée par les gouvernements sera grande. Ainsi, lorsque le revenu chute de plus de 30 p. 100 (voir le graphique A), la part des gouvernements se chiffre à 4 \$ pour chaque dollar fourni par le producteur.

Sous réserve de l'approbation des gouvernements provinciaux, le PCSRA sera en place pour la campagne agricole en cours. Toutefois, les producteurs n'auront pas à prendre de décisions avant l'automne, au plus tôt, alors qu'ils recevront une lettre les invitant à participer au nouveau programme et à choisir un niveau de protection contre les baisses de revenu pour l'année de production 2003. Les producteurs des secteurs régis par la gestion de l'offre, comme le secteur des produits laitiers et le secteur de la volaille, ne seront admissibles qu'au volet du programme offrant une protection contre les baisses de revenu de plus de 30 p. 100.

Le programme Compte de stabilisation du revenu net (CSRN) et le Programme canadien du revenu agricole (PCRA), qui seront remplacés par le nouveau programme intégré, resteront en vigueur pour l'année de production 2002. Les producteurs continueront d'être propriétaires des fonds actuellement détenus dans leurs comptes CSRN, y compris la part versée par les gouvernements. Les producteurs auront jusqu'à cinq ans pour retirer tous les fonds de leurs comptes CSRN, ce qui leur permettra d'étaler leurs obligations fiscales.

Pour plus de détails, consultez les deux pages suivantes. Pour de plus amples renseignements sur le nouveau programme proposé, visitez le site Web du CSA à l'adresse [www.agr.gc.ca/canadaentete](http://www.agr.gc.ca/canadaentete) ou composez le 1 800 665-2776.



## Fonctionnement du programme

Le nouveau programme proposé de stabilisation et de protection du revenu fonctionnerait de la façon suivante :

- Le Programme canadien de stabilisation du revenu agricole se fonde sur la marge de production de l'exploitation agricole, soit le revenu de l'exploitation moins les dépenses. Seules les dépenses directement liées à la production d'une denrée — par exemple, le coût des combustibles, des engrais, des pesticides et des aliments pour animaux — seront déduites. Ainsi, le programme permet de mieux tenir compte de l'augmentation du coût des intrants et se fonde sur une

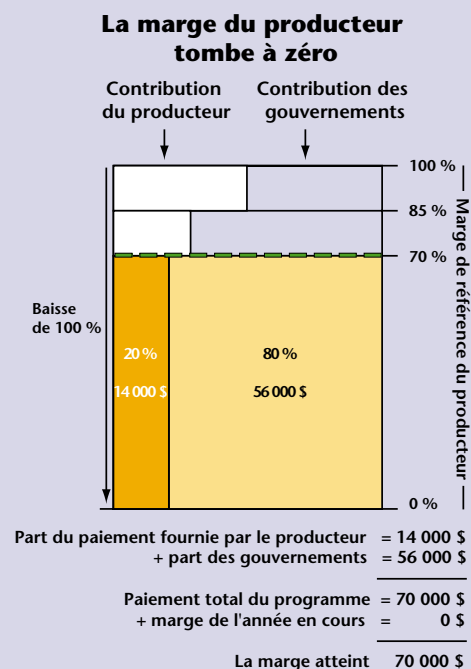
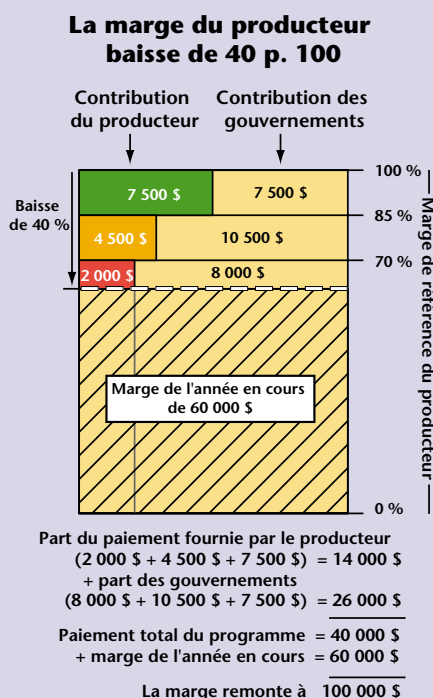
marge de production qui est plus élevée que la « marge brute » actuellement utilisée dans le cadre du programme CSRN. Ce changement permettra aux producteurs d'avoir droit à un soutien accru en cas de pertes importantes de revenu.

- Le producteur a droit à des paiements lorsque la marge de l'année en cours tombe en dessous de la marge de référence, qui est calculée en prenant la marge des cinq années précédentes, en éliminant la meilleure année et la pire année et en déterminant la moyenne des trois autres années.

- Pour obtenir une couverture, le producteur doit effectuer un dépôt dans une banque ou une autre institution financière participante. Le dépôt remboursable n'est pas une prime. Les sommes déposées appartiennent au producteur. Si la marge du producteur vient à baisser, ce dernier peut faire un retrait des sommes déposées et recevoir ainsi un montant des gouvernements qui l'aidera à rétablir son revenu (voir les graphiques B et C). Si aucune baisse ne se produit, les fonds déposés par le producteur peuvent rester dans le

(suite à la page 4)

### Le producteur choisit la couverture minimale



**Le graphique B** illustre ce qui se produit lorsqu'un producteur qui a une marge de référence de 100 000 \$ choisit l'option de couverture minimale, dépose 14 p. 100 de la marge de référence (soit 14 000 \$) dans son compte et subit une baisse de la marge de 40 000 \$. Dans ce cas, une tranche de 10 000 \$ des pertes est couverte par le volet de protection en cas de catastrophe, et les gouvernements versent une somme de 8 000 \$ pour les 2 000 \$ que le producteur retire de son compte. Dans le volet intermédiaire, les gouvernements contribuent 10 500 \$ et le producteur, 4 500 \$. Le reste des pertes est partagé à parts égales entre le producteur et les gouvernements, à raison de 7 500 \$. Le producteur retire donc la totalité des 14 000 \$ qu'il avait déposés dans le compte et reçoit un paiement total de 26 000 \$ des gouvernements; la perte de 40 000 \$ est donc entièrement compensée.

**Le graphique C** illustre la façon dont sont calculés les paiements, de manière à faire bénéficier le producteur des contributions gouvernementales les plus élevées. Le calcul du partage des coûts commence toujours dans le volet couvrant les pertes les plus importantes, soit le volet où la part des gouvernements est la plus grande. Dans le graphique C, la marge du producteur est tombée à zéro (il s'agit du même producteur que celui utilisé en exemple au graphique B). Le montant minimum déposé par le producteur sert à couvrir d'abord la tranche des pertes qui se situe en dessous du niveau de 70 p. 100, soit dans le volet où chaque dollar fourni par le producteur génère une contribution de 4 \$ des gouvernements. En retirant la totalité des 14 000 \$ qu'il a déposés, le producteur a donc droit à 56 000 \$ des gouvernements. Cela lui permet de rétablir sa marge à 70 p. 100 de la marge de référence de 100 000 \$.

## Mesures d'aide pour le secteur de l'élevage bovin

Les programmes de gestion des risques de l'entreprise offerts en vertu du Cadre stratégique pour l'agriculture (CSA) fourniront aux producteurs un soutien fiable; ils les aideront à gérer les petites et les grandes fluctuations de revenu causées par des risques de tous types, y compris ceux posés par l'encéphalopathie spongiforme bovine (ESB).

Cependant, la fermeture des marchés d'exportation de l'industrie bovine à la suite de la découverte d'une seule vache infectée par l'ESB en Alberta a exigé une intervention à l'échelle nationale avant que les nouveaux programmes n'entrent en vigueur. Le 18 juin, les ministres fédéral, provinciaux et territoriaux de l'Agriculture ont annoncé la mise en œuvre de mesures temporaires afin de combler les lacunes jusqu'à ce que les producteurs puissent adhérer aux nouveaux programmes de gestion des risques de l'entreprise.

L'aide financière, d'un maximum de 460 millions de dollars, vise à compenser les effets de la fermeture des frontières; elle sera versée par le

gouvernement fédéral et les provinces et territoires participants selon un ratio de 60:40. Les mesures d'aide comportent deux catégories principales :

- Des mesures permettant aux producteurs de recevoir une indemnisation pour le bétail qui leur appartenait en date du 20 mai 2003 et qui a, par la suite, été vendu au Canada pour abattage. L'aide financière contribuera à indemniser les producteurs quand le prix du bétail tombe en dessous d'un prix de référence, qui est fondé sur la valeur marchande aux États-Unis. On travaille actuellement à étendre le programme aux producteurs d'autres ruminants afin que ces producteurs aussi puissent bénéficier des avantages du programme.
- Des incitatifs aux transformateurs afin qu'ils vendent ou retirent de leurs stocks les coupes de viande excédentaires de peu de valeur produites après le 20 mai, dont la demande sur le marché national est faible. Cette mesure libérera de l'espace d'entreposage, rétablissant

ainsi la capacité des transformateurs de desservir le marché national.

Les paiements du programme seront considérés comme un revenu agricole et seront inclus dans le calcul de la marge de référence du producteur au titre des programmes de gestion des risques de l'entreprise.

Les producteurs et les transformateurs des provinces et territoires participants peuvent obtenir plus d'information sur la façon d'accéder aux fonds du programme d'aide en communiquant avec un bureau du ministère de l'Agriculture de leur province ou territoire.



## Fonctionnement du programme *suite de la page 3*

compte pour assurer au producteur une couverture l'année suivante; si le producteur veut choisir un niveau de protection différent l'année suivante, le montant du dépôt peut être rajusté en conséquence.

- Chaque année, le producteur peut choisir le niveau de protection dont il souhaite se prévaloir en décidant de l'importance du dépôt qu'il veut faire.
- Pour assurer l'efficacité du programme, un niveau minimal de protection contre les risques a été établi. Le producteur qui participe au programme aurait à faire un dépôt équivalant à au moins 14 p. 100 de sa marge de référence. Ce dépôt garantira au producteur une couverture complète pour toutes les baisses de la marge allant jusqu'à 40 p. 100 en dessous de la marge de référence et lui permettra de recevoir

une somme équivalant à 70 p. 100 de la marge de référence si la marge tombe à zéro au cours de l'année d'indemnisation.

- L'option de couverture maximale, qui garantit une pleine couverture contre une baisse de la marge allant jusqu'à 65 p. 100 et qui restitue au producteur 92 p. 100 de la marge de référence si la marge de l'année d'indemnisation tombe à zéro, nécessitera un dépôt correspondant à 22 p. 100 de la marge de référence.

### **Rendre la couverture abordable**

Les producteurs pourront se prévaloir d'une couverture efficace contre les pertes de revenu immédiatement après avoir fait leur dépôt. Pour que la protection soit encore plus abordable, surtout pour les producteurs débutants, le programme proposé permet aux

producteurs de ne déposer que le tiers des fonds qui sont requis d'eux pendant les deux premières années de leur participation au programme ou au cours des deux années suivant une baisse importante de leur marge. Le producteur ne sera pas tenu d'avoir tous les fonds requis dans son compte avant la troisième année. Ces modalités offrent une protection en cas de catastrophes consécutives et permettent à un producteur ayant une marge de référence de 100 000 \$ de déposer aussi peu que 4 667 \$ pour être admissible à des paiements des gouvernements allant jusqu'à 56 000 \$.

Les producteurs recevront des informations additionnelles sur le nouveau programme par la poste et dans le cadre d'ateliers et de séances d'information au fur et à mesure que les accords avec les provinces et les territoires seront signés.

# La collaboration : essentielle pour faire face à l'ESB

La découverte d'une vache infectée par l'ESB a fait ressortir l'importance d'une approche sectorielle pour faire face aux défis cruciaux qui se posent aux industries agricoles du Canada.

L'industrie bovine, dont les membres ont l'habitude de travailler de concert, a été le premier secteur à lancer les tables rondes gouvernement-industrie; l'objectif de ces tables rondes est de tirer pleinement parti des bienfaits obtenus grâce au Cadre stratégique pour l'agriculture (CSA) ainsi que de favoriser la collaboration face aux nouveaux enjeux.

Les participants à ces tables rondes, au nombre de trente, comptent des représentants provenant de tous les segments de la chaîne

d'approvisionnement, y compris des fournisseurs d'intrants, des producteurs, des transformateurs, des négociants, des détaillants et des exportateurs, ainsi que des représentants des gouvernements fédéral et provinciaux. La première table ronde a eu lieu en janvier et a porté sur les mesures pouvant être prises conjointement par les gouvernements et l'industrie pour améliorer la réussite sur le marché. Au moment de la découverte du cas d'ESB au mois de mai, le groupe s'est réuni rapidement afin de discuter de l'approche conjointe gouvernement-industrie à adopter pour résoudre la crise.

Une capacité d'intervention rapide et la collaboration sont des facteurs

essentiels pour résoudre des problèmes de cette envergure. Les tables rondes constituent un excellent forum pour mettre au point rapidement des stratégies visant à préserver et à rehausser la réputation de longue date du Canada comme chef de file mondial de la production bovine.

Des groupes semblables ont été mis sur pied dans d'autres secteurs de production, notamment dans les secteurs du porc, des céréales, des cultures spéciales et des produits de la mer. D'autres secteurs entameront bientôt des discussions sur les façons dont ils peuvent collaborer pour faire face aux nouveaux défis et enjeux qui se posent.

## Environnement

# Pour cultiver un Canada plus écologique

Au cours de la présente saison de croissance, les producteurs ne sèment pas que des graines — ils sèment aussi la promesse d'un avenir plus écologique. Dans le cadre du volet de conversion des terres du Programme de couverture végétale du Canada d'Agriculture et Agroalimentaire Canada, les producteurs peuvent dorénavant faire une demande d'aide financière pour transformer des terres agricoles écologiquement sensibles en y plantant des fourrages, des arbres et des arbustes.

Le Programme de couverture végétale du Canada est un programme fédéral doté d'un budget de 110 millions de dollars sur cinq ans; il a été conçu pour promouvoir l'utilisation durable des terres et pour accroître la superficie de terres couvertes de plantes fourragères vivaces et d'arbres. Élaboré de concert avec les groupes de producteurs, les provinces, l'industrie et d'autres partenaires, le programme appuie les objectifs du Cadre stratégique pour l'agriculture (CSA) en encourageant l'utilisation écologique

des ressources en terres agricoles du Canada.

Le volet de conversion des terres cible les terres qui offrent des possibilités très limitées pour ce qui est de la production de cultures annuelles ou qui présentent une dégradation importante causée par l'érosion hydrique ou éolienne, la salinisation ou la perte de matière organique. Pour être admissibles au programme, les terres doivent avoir été consacrées à des productions végétales annuelles depuis le 1<sup>er</sup> juillet 2002.

Un indice de vulnérabilité écologique (IVE) est utilisé pour délimiter les terres les plus écologiquement sensibles, qui sont admissibles au programme, en vue de tirer le plus d'avantages possible pour l'environnement. L'IVE tient compte de la qualité du sol, de la qualité de l'air, de l'écopaysage, de la proximité des cours d'eau et des répercussions sur la faune.

Pour être admissibles aux paiements, les producteurs doivent respecter des

normes minimales relativement à la sélection et à la qualité des semences, ainsi qu'aux pratiques d'ensemencement. Les producteurs participants recevront un paiement unique pour les semis et un autre paiement unique au moment de signer une entente d'utilisation de la terre. L'entente, qui entre en vigueur dès l'établissement des fourrages ou des arbres, prévoit que la terre devra être couverte de vivaces pendant au moins dix ans.

Les détails relatifs aux trois autres volets du Programme de couverture végétale du Canada — aide technique, gestion des zones cruciales à proximité des cours d'eau, plantation de brise-vent — seront annoncés plus tard dans l'année.

*Pour obtenir de plus amples renseignements sur le Programme de couverture végétale du Canada ou pour vous procurer un formulaire de demande de participation, visitez notre site Web à l'adresse [www.agr.gc.ca/greencover-verdir](http://www.agr.gc.ca/greencover-verdir) ou composez le 1 866 844-5620.*

# Des services aident les producteurs à exceller

De nouveaux services consultatifs d'affaires ainsi que des outils Internet visant à aider les producteurs canadiens à exceller et à accroître la rentabilité de leurs entreprises sont offerts dans le cadre du volet Renouveau du Cadre stratégique pour l'agriculture (CSA).

De plus, le gouvernement du Canada versera 12,5 millions de dollars au cours des cinq prochaines années pour permettre au Conseil canadien de la gestion d'entreprise agricole (CCGEA) d'accroître ses services, prenant ainsi une mesure de plus pour s'assurer que les producteurs ont accès à l'information qui est essentielle à leur prospérité.

Ces initiatives cadrent avec l'objectif du volet Renouveau, qui est de fournir aux producteurs les outils et les services nécessaires pour suivre le rythme du changement et réussir dans une industrie concurrentielle, axée sur le savoir.

Les Services-conseils aux entreprises agricoles canadiennes (SCEAC), la pierre angulaire des programmes de renouveau, aideront les producteurs à établir et à atteindre leurs objectifs, de même qu'à accroître leurs profits. Les producteurs de Terre-Neuve-et-Labrador, du Nouveau-Brunswick, de l'Alberta, de la Colombie-Britannique et du Yukon — soit des provinces et du territoire qui ont signé l'accord de mise en œuvre fédéral-provincial requis pour commencer la prestation des programmes du CSA — ont accès ou auront bientôt accès à certains de ces services.

Le programme Internet *Critères de réussite* complète ces services en fournissant de l'information qui peut aider les producteurs à prendre des décisions opérationnelles éclairées. Le programme, qui est offert dans toutes les provinces et tous les territoires, permet aux producteurs de comparer leur exploitation agricole à des exploitations semblables et de se faire une meilleure idée de leur situation financière. L'outil est facile à utiliser; il suffit d'inscrire des nombres dans la feuille de calcul électronique qui est fournie. Les résultats sont

automatiquement calculés et présentés sous forme d'analyse comparative; pareille analyse peut aider les producteurs à évaluer leurs forces particulières et, avec l'aide de leur conseiller, à cerner les domaines où des améliorations peuvent être apportées et où des occasions peuvent se présenter à l'avenir. L'information fournie par les producteurs en vue de produire l'analyse comparative **n'est sauvegardée à aucune étape du processus**; il est donc impossible que cette information soit utilisée par d'autres personnes.

Les autres outils Internet comprennent des indicateurs comparatifs de la situation financière et de la production, des outils de gestion agricole et des articles sur les pratiques de gestion exemplaires.

Les producteurs peuvent avoir accès à l'ensemble de ces outils en visitant le site Web à l'adresse [www.agr.gc.ca/compare](http://www.agr.gc.ca/compare). Ils pourront également se procurer une version sur CD-ROM à la fin du mois d'août en composant le 1 866 452-5558.

D'ici là, le nouveau financement fédéral affecté au développement des services du CCGEA sera utilisé pour informer les producteurs des progrès scientifiques et technologiques, pour accroître la compréhension de la gestion des risques de l'entreprise et pour offrir des outils et des services aux producteurs débutants. Les fonds serviront aussi à créer un répertoire national de ressources en éducation ainsi qu'à maintenir et à enrichir le site Web du CCGEA.

*Pour plus d'information sur les services offerts par le CCGEA, visitez le site Web du Conseil à l'adresse [www.farmcentre.com](http://www.farmcentre.com) ou composez le 1 888 232-3262.*

*Pour plus d'information sur les SCEAC et d'autres services et programmes de renouveau, consultez le site Web sur le renouveau à l'adresse [www.agr.gc.ca/renouveau](http://www.agr.gc.ca/renouveau).*

*Les producteurs pourront également obtenir de plus amples renseignements sur les programmes et services qui leur sont offerts dans leur province ou territoire en consultant le site Web à l'adresse [www.agr.gc.ca/renouveau/services](http://www.agr.gc.ca/renouveau/services).*

